



Nouvelles procédures d'instruction des Cartes d'Identité et Passports

La Commune de Saint-Pons de Thomières équipée d'un dispositif de recueil pour le traitement des passeports pourra instruire les dossiers de carte d'identité.

Pour la bonne organisation du service, les dossiers de carte d'identité et passeports seront traités **uniquement sur rendez-vous** les:
Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis entre 9 heures et 11 heures.

Coordonnées du secrétariat: 04.67.97.39.39 / secretariat@saintpons.fr